



# « La feuille de chou »

FEUILLE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

décembre 2020

Joyeuses fêtes de fin d'année



## PRINCIPAUX POINTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

Le conseil municipal a délibéré pour :



- Prendre des décisions modificatives au budget communal pour la réalisation de travaux d'aménagement aux vestiaires du stade pour un montant de 6000€, pour procéder à des travaux de rénovation au stade pour un montant de 3000€ et pour procéder au démarrage de travaux de rénovation à la salle des fêtes pour un montant d'environ 100 000€.
- Autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires de demandes de subvention auprès du département de l'Isère, dans le cadre de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes avec mise en place d'une isolation par l'extérieur, en façades, et changement du chauffage.
- Pour voter le taux de la taxe d'aménagement à 5% et des exonérations.

Le conseil municipal a également procédé au vote des tarifs 2021 de location des salles communales, du clos du presbytère, des concessions au cimetière.

Le conseil municipal a reçu Nadine Grangier, vice-présidente de Bièvre Isère Communauté chargée du tourisme, et Andrée Rabilloud, également vice-présidente, afin d'échanger avec les élus sur la base de loisirs intercommunale du Moulin. Une étude est menée par Bièvre Isère Communauté sur le devenir de la base de loisirs. Il est acté avec les élus que cet équipement doit redevenir un lieu de tourisme au cœur de notre territoire sans foncièrement être un lieu de baignade comme cela était le cas.

## FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Les dossiers d'urbanisme seront acceptés jusqu'au jeudi 17 décembre.

## CEREMONIE DES VŒUX 2021

Alain COUTURIER, Maire, ses adjoints et conseillers municipaux vous invitent à la cérémonie de présentation des vœux **le dimanche 3 janvier 2021, à 11h00 à la salle Neyret.**

Cette cérémonie sera éventuellement annulée en fonction des conditions sanitaires du moment.

## TARIFS 2021 DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

	SALLE NEYRET		SALLE PRERY		COMBINE SALLES Neyret + Préry		SALLE DES FETES	
	1 Jour	2 Jours	1 Jour	2 Jours	1 Jour	2 Jours	1 Jour	2 Jours
Habitants Commune et Personnel Communal	190 €	240 €	130 €	180 €	280 €	380 €	180 €	230 €
Famille Habitants	////////	////////	////////	////////	////////	////////	290 €	365 €
Extérieurs	280 €	320 €	180 €	230 €	420 €	510 €	480 €	630 €

## DENEIGEMENT

Dans le cadre des campagnes de déneigement, sont traitées les voies publiques et les accès aux bâtiments communaux. L'arrêté municipal du 14 février 2019 relatif au déneigement stipule que **les riverains de la voie publique doivent participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir sur une largeur minimum de 1 mètre** à partir des murs ou de l'alignement des murs. Le passage du chasse-neige pouvant déposer de la neige au droit des entrées privées, le déneigement de ces entrées de propriétés privées est à la charge des propriétaires.

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage des poubelles a lieu le lundi matin. **Les poubelles ne doivent pas être mises sur le trottoir avant le dimanche soir, 19h00**, pour une question d'hygiène, d'encombrement des trottoirs et de propreté de notre village.

Pour les personnes déposant encore des sacs en plastique, ceux-ci doivent être déposés le lundi matin pour éviter tout risque de voir les sacs éventrés par des animaux errants durant la nuit. **A noter que le règlement de collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes spécifie que le service de collecte n'est pas tenu de collecter les ordures ménagères déposées en sacs**, les usagers devant s'équiper de bacs conformes avec couvercle. Le règlement est consultable sur [www.bievre-isere.com](http://www.bievre-isere.com).

#### PLATEFORME PARTICIPATIVE DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Cette toute nouvelle plateforme a pour vocation de recueillir les avis d'un maximum de citoyens sur des projets menés par l'intercommunalité. **Le premier projet auquel vous pouvez d'ores et déjà participer concerne le Plan Climat ! Déplacements, alimentation, forêt et bois, eau et air, énergie, bâti, vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour donner votre avis sur tout ou partie de ces thématiques !** Vous pouvez tout simplement voter pour les actions proposées mais également émettre des commentaires et faire des propositions. Ce nouvel outil permettra à Bièvre Isère Communauté de recueillir l'avis des citoyens du territoire, de valider ou de repenser certaines actions et d'intégrer les propositions les plus pertinentes dans les divers projets. **Rendez-vous dès à présent sur [jeparticipe.bievre-isere.com](http://jeparticipe.bievre-isere.com).** Cette plateforme est ouverte à tous sans exception et sans limite d'âge, alors n'hésitez pas à participer avec les enfants, les parents, les grands-parents, les collègues de travail, les amis et les voisins !

#### ELECTIONS DES REPRESENTANTS RETRAITES DE LA CNRACL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) procédera au renouvellement de son conseil d'administration du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021. L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance. Afin que chaque électeur puisse vérifier son inscription, la liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL résidant dans notre commune et admis à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2020, sera affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

#### GRIPPE AVIAIRE ET RECENSEMENT DES OISEAUX ET VOLAILLES

Après plusieurs pays du Nord de l'Europe, la France a détecté, le 16 novembre dernier, un premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de souche H5N8 en Haute-Corse. Un second foyer H5N8 a été confirmé, le 19 novembre, dans une animalerie des Yvelines. Le niveau de risque est passé de « modéré » à « élevé » dans l'Isère.

**Depuis le 6 novembre, le confinement des volailles ou protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs est obligatoire.** M. le Préfet nous rappelle que l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire **oblige tout détenteur d'oiseaux d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant la fiche Cerfa 15472\*02, en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr).** Ne sont pas concernés les oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile. Les maires tiennent à disposition du préfet (direction départementale des services vétérinaires) la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune.

#### LES DATES A RETENIR...

##### SUR MEYRIEU LES ETANGS

- ✓ **Mardi 8 décembre : Paroisse St Hugues de Bonnevaux** – Messe à St Jean de Bournay à 18h00.
- ✓ **Samedi 12 décembre : Date limite de réponse pour le colis des aînés**
- ✓ **Jeudi 24 décembre : Paroisse St Hugues de Bonnevaux** – Messe de la veillée de Noël à St Jean de B. et St Agnin sur Bion à 19h00.
- ✓ **Vendredi 25 décembre : Paroisse St Hugues de Bonnevaux** – Messe de Noël à Châtonnay à 10h30.

##### AUX ALENTOURS

- ✓ **Vendredi 18 Décembre : Don du sang** de 16h00 à 19h00, salle Claire Delage à St Jean de Bournay.

*Pour la feuille de chou de janvier, merci aux associations de communiquer les informations à publier au plus tard le 23 décembre.*

#### ECOLE PRIMAIRE DE MEYRIEU LES ETANGS - Vente de fromage FERMIER : Précommande de fromage

Malgré la situation sanitaire, l'école renouvelle sa vente de fromage fermier (type Beaufort venu directement d'une ferme de Maurienne). La précommande devra être passée à l'école avant le **vendredi 15 janvier 2021**. Le fromage sera coupé et emballé par nos soins avec un strict respect des règles d'hygiène. Le fromage sera récupéré le **jeudi 21 janvier 2021** à la salle des fêtes de Meyrieu-les-Etangs, de 18h30 à 20h00. Nous comptons sur votre soutien ainsi que pour la diffusion de l'information autour de vous. Attention : PAS DE PAIEMENT A LA COMMANDE.  
Nom - prénom : \_\_\_\_\_ Tarif : 15€/kg. Quantité : .....x 500g : .....x 1 kg